



PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2025

Monsieur Alexandre Borduas
Chargé de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
alexandre.borduas@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de parc éolien Canton MacNider – Questions complémentaires – DQ3



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **6 mai 10h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Dans le PR 5.2 (1 de 3), p. 111 PDF, le ministère indique que « l'impact sur la faune ne concerne pas seulement l'impact d'un seul parc éolien, mais doit prendre en considération l'impact cumulatif de l'ensemble de tous les parcs éoliens qui sont déjà en exploitation, ainsi que de celui à l'étude ».
 - Comment le ministère, effectue-t-il le suivi des effets cumulatifs de l'ensemble des parcs éoliens de la région, notamment sur les espèces à statut, mais également sur le morcellement des milieux naturels ?
 - Existe-t-il un seuil au-delà duquel l'intégrité des écosystèmes ou le maintien la connectivité sont compromises ?
2. Est-ce que les mortalités chez les chauves-souris causées par les éoliennes au Québec ont été analysées depuis 2016, comme il a été fait dans MacGregor et Lemaître 2020 ? (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2351989419302409>)? Si oui, que nous apprend ce suivi plus récent?
3. Dans le cadre du parc éolien SD1, « en ce qui concerne la mortalité observée des chiroptères, le MELCCFP encourageait fortement à mettre en œuvre, sur une base volontaire, la mise en drapeau des pales de chaque éolienne durant la nuit, entre le 1er juin et le 15 octobre, lorsque la vitesse de démarrage de la production serait inférieure à 3 m/s » (PR5.2 (1de3), p. 212 PDF).
 - Pour quelles raisons, le MELCCFP a-t-il recommandé cette mesure et pourquoi ne pas l'avoir rendue obligatoire ?
4. L'initiateur mentionne que son projet avec 22 emplacements d'éoliennes ne perturbe pas la connectivité écologique (PR 5.2, section 7.5.2). Partagez-vous cet avis ?
5. Selon l'initiateur, « Au Québec, les suivis réalisés dans des parcs éoliens en exploitation révèlent de faibles taux de mortalité d'oiseaux, la moyenne étant estimée à 1,6 oiseau/éolienne/an, soit 0,004 individu/éolienne/jour » PR5.2 (1de3), p. 199 PDF).
 - Qu'est-ce qui explique ces résultats plus faibles comparativement à la moyenne canadienne ?
6. La Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 vise, entre autres, à intégrer une approche circulaire aux secteurs économiques priorités par le gouvernement. Elle s'adresse aux ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* par l'entremise de leurs politiques publiques, de leur mission et de leur plan stratégique, de leurs parties prenantes et leurs clientèles. Un des objectifs de la feuille de route gouvernementale est de circulariser la filière éolienne (objectif 20).
 - De quelle façon le MELCCFP favorise-t-il ou encourage-t-il l'adoption d'une approche circulaire dans le cadre des projets éoliens au Québec ?
 - Quelles stratégies sont les plus porteuses pour la filière éolienne au Québec ?

7. Quels sont les parcs éoliens au Québec qui ont déjà été démantelés totalement ou partiellement ?
 - Le cas échéant, de quelle façon les composantes des éoliennes ont été gérées ?
 - Est-ce que le Ministère documente la manière dont les éoliennes sont gérées en fin de vie au Québec (types de matières, quantités par année, lieux de disposition, etc.) ? Si oui, veuillez déposer ces données à la commission.
8. Quelles exigences le MELCCFP émet-il aux opérateurs de parcs éoliens lors du démantèlement, notamment en matière de respect de la hiérarchie du 3RVE dans le cadre des autorisations à obtenir ?
9. Quelle est la projection de la quantité de pales d'éoliennes en fin de vie utile qui seraient à gérer dans les 20 prochaines années dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et au Québec ?
10. Selon les différents documents d'orientation publiés par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec au cours des dernières années, la décarbonation des différents secteurs de l'économie québécoise semble être la justification principale du développement de la filière éolienne.
 - Quels sont les indicateurs employés par votre ministère pour évaluer la contribution de la filière éolienne et plus particulièrement du projet éolien Canton MacNider aux objectifs de décarbonation établis à court et moyen termes (2030 et 2050) ?
11. Le bilan 2022-2023 du Plan directeur de la transition, innovation et efficacité énergétiques prévoit l'augmentation de 25 % de la production énergétique (énergie renouvelable et bioénergies). Selon ce plan, le gouvernement entend réexaminer leur place à la lumière de la réalité énergétique du Québec et des besoins additionnels en la matière.
 - Où en est cet exercice ?
12. Dans le bilan 2022-2023 du Plan directeur de la transition, innovation et efficacité énergétiques, on annonce la mesure 125.1 relative à la poursuite de l'analyse des impacts des différentes filières énergétiques (cycle de vie).
 - Où en est cette analyse pour la filière éolienne et, le cas échéant, quels sont les résultats ?
13. Comment évaluez-vous l'empreinte carbone de la filière éolienne en comparaison des autres filières de production d'électricité au Québec ?